

*La peine de mort*

Par l'absence de raisons logiques ou morales de faire exécuter quelqu'un par la société, une seule raison peut pousser les tenants de la peine capitale à ramener constamment la question sur le tapis: c'est la recherche de la vengeance et de la revanche. Monsieur l'Orateur, on ne peut pas fonder des lois sur l'esprit de vengeance et de revanche. Je ne pense pas que les Canadiens veuillent des lois fondées sur ces deux mobiles. Ce qu'ils veulent, c'est le règne de la raison, des lois qui tendent à la protection ultime de la société.

En 1976, monsieur l'Orateur, j'ai voté contre la peine de mort. J'estime que ce débat est inutile et nous fait perdre notre temps, et je voterai contre la motion ce soir.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lambert:** Monsieur l'Orateur . . .

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) invoque le Règlement.

**M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir du député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) s'il est l'auteur du document qu'il nous a lu, car vous savez, monsieur l'Orateur, qu'il est de tradition ici que les députés ne lisent pas de discours manifestement rédigés ailleurs. J'ai observé attentivement le député. Il arrachait l'un après l'autre les feuillets agrafés. En tout honneur, je lui demande donc s'il s'agit d'un discours . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lambert:** Je me fiche pas mal de ce que le député . . .

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre.

**M. Lambert:** J'invoque le Règlement . . .

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je comprends l'objet du rappel au Règlement, et il a été exposé. Mais deux difficultés se présentent à la présidence. D'abord, que je sache, aucune règle, aucun article du Règlement de la Chambre n'interdit aux députés de lire les discours qu'ils ont préparés eux-mêmes ou fait préparer.

**M. Lambert:** Oh, oh!

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Tout ce que je sais, c'est que la tradition veut que les députés ne lisent pas textuellement leurs discours mais qu'ils s'inspirent plutôt de notes.

Je tiens tout simplement à assurer au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) que si la présidence devait interdire aux députés de lire leurs textes mot pour mot, l'interdiction s'appliquerait également à tous les députés à la Chambre.

**M. Lambert:** Oh, oh!

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je donnerai la parole au député de Northumberland-Miramichi tout simplement pour

être juste, mais le rappel au Règlement du député d'Edmonton-Ouest . . .

**M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, vous êtes aveugle. J'aimerais tout simplement . . . Non, monsieur l'Orateur . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Asseyez-vous.

**Une voix:** Excusez-vous.

**M. Lambert:** Oh, oh!

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** J'ai réglé le cas du rappel au Règlement soulevé par le député. Je passe par-dessus cette remarque et je donne la parole au député de Northumberland-Miramichi.

**M. Lambert:** . . . honte.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Pour répondre aux remarques plutôt bouffonnes du député, je lui dirai qu'avant de prononcer un discours à la Chambre, j'ai l'habitude de préparer des notes. Il se trouve que j'ai une brocheuse dans mon bureau, ce qui me permet de brocher les pages de mon texte sans trop de difficulté. Les notes que je rédige comptent pour environ la moitié de mon discours. J'ai décidé en définitive, de lire mes notes parce que chaque fois que je m'en écarte, le chahut dans les rangs de l'opposition est tel qu'il m'est pratiquement impossible de parler.

**Une voix:** Vous l'avez mérité.

**M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement . . .

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Le député d'Edmonton-Ouest a la parole pour un rappel au Règlement.

**M. Lambert:** Je dirai simplement, monsieur l'Orateur, en réponse au député et en déférence au chahutage de certains députés ministériels de l'arrière-ban . . .

**Une voix:** Excusez-vous. Vous n'avez pas de respect pour la présidence.

**M. Lambert:** . . . qui crient habituellement de leur siège à la Chambre au lieu de participer au débat . . .

**Des voix:** Règlement!

**M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler que depuis de nombreuses années, les députés sont censés faire des discours et non lire des textes préparés sur . . .

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre.

**M. Lambert:** . . . néanmoins nous constatons . . .

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre.